

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MAI 2019 - 20H

Présents : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, VOISIN Benoit, VUANO Claudine, adjoints, MEYNET Gilbert, CORNIER-PASQUIER Anne, JACQUIER Hélène, Célia BERNAZ, BABAZ Guillaume, CHATELAIN Denis, LEBREC Catherine, MEYNET-CORDONNIER Denis, REY Emmanuel, SANTALUCIA Elodie.

Absent excusé: SKORUPSKI Eric

Secrétaire de séance : Hélène JACQUIER

S'agissant de la première séance de conseil municipal dans les locaux rénovés de la mairie, le maire accueille les participants dans la nouvelle salle.

La séance est ouverte à 20H10 par le maire après vérification du quorum. Le procès-verbal du 15 avril 2019 est approuvé à l'unanimité en tenant compte de la modification des résultats du compte administratif de la commune avec reprise des résultats du CCAS 2017.

On passe ensuite à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

20190520-01 : PRESENTATION DU PROJET DE SECURISATION DU CHEF-LIEU PAR MR MICHELENA DE L'AGENCE AKENES

Le maire présente Mr MICHELENA et Mr GAMBARINI, de l'Agence AKENES, les remercie pour leur présence et leur donne la parole.

Il précise que le but de l'étude souhaitée par la commune est de mener une réflexion afin de mettre en sécurité les sorties des établissements scolaires ainsi que le Chef-Lieu. Cette étude permet d'émettre des propositions afin de répondre aux enjeux. Elle consiste notamment à porter une réflexion sur le fonctionnement des flux tant motorisés (VL, bus) que piétons et de proposer des solutions pertinentes à court, moyen et long terme. Il fait ensuite la présentation de cette étude sur écran. Puis chacun est invité à apporter ses remarques.

20190520-02 : TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCHC AU 1^{ER} JANVIER 2020 : Décision du conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Bellevaux exerce à ce jour la compétence eau et la compétence assainissement collectif.

Selon la Loi n° 2018/702 du 3 août 2018, les communes membres d'une Communauté de communes qui n'exerce pas au 5 août 2018 à titre optionnel ou facultatif les compétences de l'eau ou de l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences à l'EPCI si avant le 1er juillet 2019 au moins 25 % de ses communes membres représentant au moins 20 % de la population intercommunale délibèrent en ce sens.

Dans ce cas-là, le transfert des compétences eau et assainissement prend effet le **1er janvier 2026**.

Ces dispositions sont également applicables aux communes membres d'une Communauté de communes qui exerce de manière facultative au 5 août 2018 uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **s'oppose** au transfert de la compétence eau au 1er janvier 2020,
- **s'oppose** au transfert de la compétence assainissement collectif au 1er janvier 2020,

**20190520-03 : REMPLACEMENT DE PERSONNEL AU SERVICE TECHNIQUE :
Décision quant au contrat d'embauche**

Le maire rappelle que Dominique MEYNET, employé titulaire au service technique de la commune est en disponibilité pour deux ans. Un employé a été recruté pour la saison d'hiver mais aucune candidature n'a été présentée suite à l'appel lancé au printemps pour un contrat de deux ans. Il est urgent de recruter quelqu'un d'autant plus que le poste de Marc DUNAJEV parti à la retraite n'a pas été pourvu et qu'il manque du personnel dans ce service. Le maire fait savoir qu'il est très difficile de trouver des personnes titulaires des permis PL et transport en commun, surtout sur une durée courte.

Il est proposé dans l'immédiat de voir au niveau des agences d'intérim ou de la mission locale pour la saison d'été, un recrutement en CDD, et de recruter pour la suite un agent sur le poste vacant d'adjoint technique en vue d'une titularisation.

Le conseil municipal donne avis favorable à l'unanimité et charge le maire de faire le nécessaire.

**20190520-04 : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE – LOT N° 4 (Cloisons/Doublages)
Validation de l'avenant n° 2**

Le maire présente l'avenant n°2 établi pour le lot 4 par Mr BAJULAZ Pierre, maître d'œuvre des travaux de réaménagement et de mise en accessibilité de la mairie.

Lot 4 – Cloisons/Doublages : Objet de l'avenant : Remplacement de l'isolant de 120 mm prévu dans les doublages thermiques intérieurs par de l'isolant de 160 mm

Montant initial du marché :	37 115.60 € HT soit 44 538,72 € TTC
Montant de l'avenant n°1 :	+1 939.40 € HT soit 2 327.28 € TTC
Montant de l'avenant n°2 :	672.00 € HT soit 806.40 € TTC

Nouveau montant du marché : 39 727.00 € HT soit 47 672.40 € TTC

Après avoir entendu le maire, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'avenant n°2 du lot 4
- **Approuve** les nouveaux montants du marché de travaux :
Lot 4 : 39 727.00 € HT soit 47 672.40 € TTC
- **Charge** le maire de signer.

20190520-05 : DEMANDE DE SALLE POUR COURS DE PILATES

Le maire donne lecture des courriers reçus de Mme PIBOT Patricia qui souhaite créer des cours en pilates et sollicite pour ce faire une salle communale durant l'été et le mois de septembre 2019. Sur le principe le conseil municipal est d'accord sous réserve de disponibilité de salle mais avant décision charge Claudine VUANO, adjoint, de rencontrer cette personne afin d'avoir plus de précisions.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Lecture du courrier de Vincent Loones faisant part de sa décision de cesser son activité au 31 octobre 2019 à la R'Mise l'hiver et au Ravito l'été. Un appel à candidatures devra être lancé pour la reprise du local commercial du snack du Pont de la Joux à compter du 1^{er} novembre prochain.
- Ski-Club de Bellevaux : lecture des remerciements concernant l'attribution de la subvention 2019
- Horaires ouverture du secrétariat de mairie :
Les travaux d'aménagement de la mairie sont terminés, et le secrétariat a réintégré les locaux à l'étage avec l'agence postale communale. Du fait que l'agence postale communale est ouverte tous les matins, il est proposé d'ouvrir le secrétariat également tous les matins (sauf le mercredi et le samedi).
A compter du 1^{er} juillet 2019, les horaires d'ouverture du secrétariat seront les :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi de 8h30 à 12h.

- Association Bell'Gym Club : information concernant l'assemblée générale du 24 mai 2019
- Compteurs Linky : Le maire informe qu'il a reçu un exemplaire de la pétition ainsi que des courriers d'administrés qui refusent le remplacement de leur compteur. Une réponse sera adressée par le maire à ces derniers, prochainement.
- PLUi h : Une visite a eu lieu sur le terrain avec les élus, le cabinet EPODE et le technicien de la CCHC, pour prendre connaissance des lieux où il y avait discussions sur le futur zonage.
- Le maire propose aux élus une réunion de travail le lundi 27 mai à 19h30 en mairie sur le projet Lizmap 3.
- Travaux mairie : le maire propose de planifier une inauguration des locaux avec les financeurs, la CCHC, les mairies de la vallée et les entreprises qui ont réalisé les travaux.
- Elections européennes du 26 mai 2019 : mise en place des permanences pour la tenue du bureau de vote

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.